

Forces marémotrices de Fundy

M. Muir: J'apprécie les applaudissements, même s'ils viennent de l'autre côté. J'apprécie les encouragements, qu'ils viennent de n'importe qui. Espérons maintenant qu'ils voteront pour cette résolution, afin que nous puissions faire certains progrès sur la côte Est, comme cela se fait souvent au Québec et en Ontario.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, à l'instar du député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) et du député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir), je me réjouis de ce que nous semblons enfin faire des progrès vers l'aménagement des marées de la baie de Fundy. Vu l'annonce du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) il me semble que le gouvernement serait d'accord pour que la Chambre adopte la motion à l'étude dès cet après-midi.

Une fois de plus je pourrais vous citer les raisons personnelles qui m'incitent à m'intéresser à la question. Mes ancêtres, du côté de ma mère, étaient originaires du Nouveau-Brunswick et, du côté de mon père, de la Nouvelle-Écosse. C'est donc dire que des liens me rattachent aux deux rives de la baie de Fundy.

En dehors de cela, je suis canadien et, partout au pays, les Canadiens s'intéressent à l'aménagement de toutes nos sources d'énergie. Nous parlons de celles-ci depuis fort longtemps et nous devrions faire avancer les choses. Je suis heureux de signifier l'appui de mon parti et celui de...

Une voix: Où sont-ils?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Encore une fois, madame l'Orateur, je suis capable de parler pour mon parti, le parti suivant et le député indépendant de Moncton (M. Jones).

Des voix: Bravo!

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame l'Orateur, c'est toujours un plaisir pour moi de discuter avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Nous n'en avons pas eu trop souvent l'occasion, mais je sais qu'il aime toujours être en majorité, même si c'est une majorité de un, comme c'est le cas aujourd'hui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permet-il une question?

M. Cullen: Oui, madame l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme le secrétaire parlementaire a fait entendre qu'il aimait discuter avec moi, voudra-t-il suivre mon exemple et couper court?

M. Cullen: Quand on mesure cinq pieds sept, madame l'Orateur, on est toujours court.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Je félicite le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) et le député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir). Je ne suis pas un des jeunes experts de 1972 ou de 1974. Je suis un de ces anciens de 1968 qui n'y connaît pas grand-chose. Je conseille au député de Cape Breton-The Sydneys de ne pas sous-estimer les promotions

de 1972 et de 1974 comme l'ont fait certains de ses collègues. Ils ne sont plus à la Chambre maintenant, alors que ces jeunes siègent ici.

Des voix: Bravo!

M. Muir: Espérons qu'ils prendront de temps en temps la parole et qu'ils ne resteront pas assis sans dire un mot.

M. Cullen: Ce qui est malheureux, c'est que les députés les plus anciens accaparent tout le temps de parole, ce qui est très contrariant pour les nouveaux.

Comme j'ai déjà participé à ce débat, l'auteur de la motion se rappellera que même si je suis de l'Ontario, de ce qu'on appelle avec mépris le centre du Canada, j'appuie la proposition depuis que je siège à la Chambre, et surtout pendant que j'avais l'honneur d'être le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A ce moment-là, j'ai visité la région en question pour voir les marées. Le député a raison, elle a une hauteur de 53 pieds. Je ne l'ai pas mesurée, mais je n'ai pas d'hésitation à croire le député.

L'auteur de la motion et le député de Cap-Breton-The Sydneys concéderont sûrement que l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a apporté un encouragement fantastique à ce qui n'était qu'un rêve, une idée. Plutôt que de hausser les épaules, ou de rire, il s'est penché sur la question.

Quant à savoir si c'est bien à la Corporation de développement du Canada qu'il revient d'assurer la coordination, je pense qu'il sera toujours temps de trancher un peu plus tard. Je pense que cela devrait se faire entre gouvernements. A vrai dire, je me demande s'il serait opportun, pour la Corporation, d'intervenir dans ce domaine particulier. Elle a reçu toute liberté d'action dans les affaires. S'il est possible de faire des suggestions, il ne faudrait pas lui dicter une ligne de conduite dans ce secteur donné.

Les avantages d'une pareille entreprise sont bien connus. Il existe toute une série de rapports qui lui sont consacrés. En octobre 1969, le Bureau des études marémotrices de l'Atlantique déclarait, dans son rapport sur les possibilités d'exploitation de l'énergie marémotrice de la Baie de Fundy, que l'aménagement économique d'installations marémotrices dans la Baie de Fundy n'était pas réalisable eu égard aux circonstances d'alors. Je regrette de devoir donner lecture de cette conclusion, mais je tenais à donner un compte rendu exact de cette partie du rapport. Le Bureau recommandait que l'on autorise de nouvelles études, pourvu que l'on s'en tienne aux conditions qu'il exposait. Il en avait conclu que le projet n'était pas réalisable du point de vue de la rentabilité, mais il n'écartait pas la possibilité de cette réalisation du point de vue de l'ingénierie.

● (1750)

Un nouveau rapport fut rédigé par la suite par le Conseil de révision de l'énergie marémotrice de la Baie de Fundy. On le considère comme une réévaluation préliminaire de la possibilité d'exploitation de cette énergie dans la Baie de Fundy. Ce rapport a été publié en septembre 1974. Là encore, l'étude du projet a été effectuée par les trois gouvernements que l'entreprise intéresse le plus, le gouvernement fédéral et les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Les deux gouvernements provinciaux ont imprimé un élan à ce rapport.